

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 18 décembre 2017 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Tréveray, Président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Dany EDOT, représentant M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Marc DEMULSANT, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sécurité Nucléaire,
- M. David MAZOYER et Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales.

Etaient excusés :

- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop.

Etait invité :

- M. Yves MARIGNAC, WISE-Paris.



1) Approbation du PV du CA du 2 octobre 2017

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Projet européen « Sitex network »

M. JAQUET présente le projet d'association porté par l'IRSN, dont l'objectif est de favoriser et développer la coopération à l'échelle internationale pour assurer une expertise de haut niveau, indépendante des organisations responsables de la mise en œuvre des programmes de gestion des déchets. Il estime que l'intérêt pour le CLIS réside dans l'accès au réseau, l'élaboration d'un guide méthodologique pour les analyses de sûreté et la possibilité de suivre des formations spécifiques, avec cependant le problème posé par l'usage de la seule langue anglaise pour les travaux.

Ce projet regroupe des représentants des autorités de sûreté, des experts techniques et des représentants de la société civile, venant d'un quinzaine d'états, parmi lesquels la France, la Belgique, la Suède, la Suisse, la République tchèque ou la Slovaquie.

M. MARIGNAC, qui a participé aux programmes SITEX précédents, ajoute que l'adhésion à l'association permet d'appartenir à un réseau européen d'experts et d'alimenter les réflexions sur certains points, techniques ou non (comme la gouvernance), par le biais notamment d'un accès aux travaux d'un autre projet européen, l'European Joint Programming, qui réunit des opérateurs, des experts techniques et des chercheurs académiques ou issus de la société civile.

M. JAQUET indique que le projet de statuts prévoit trois niveaux d'adhésion auxquels correspondent trois niveaux de cotisation. En réponse à M. OLLIVIER, M. MARIGNAC indique que des crédits sont nécessaires pour financer les réunions, et surtout les activités de recherche et de formation.

M. THERIN s'étonne que, dans le cadre d'un projet européen, aucune traduction ne soit prévue. Il ne voit pas, par ailleurs, en quoi ce projet peut être utile au CLIS, compte-tenu des informations fournies, qui ne sont pas très précises.

Les membres du CA, tout en reconnaissant l'intérêt potentiel de la démarche, estiment que des informations complémentaires sont nécessaires avant d'y engager le CLIS. Cette question sera réétudiée lors de la prochaine réunion du CA en 2018.



3) Recherches sur les déchets bitumineux

M. MAZOYER rappelle que l'ANDRA a organisé depuis novembre 3 réunions d'information sur la sûreté, en direction des membres du CLIS, des élus, et du grand public.

Concernant les déchets bitumineux, évoqués dans l'avis de l'IRSN et le projet d'avis de l'ASN, il précise que ce sont des déchets effluents liquides contenant des sels, coulés dans du bitume pour immobilisation, avec le risque de réactions chimiques des sels et de déclenchement de feu d'un colis pouvant se propager de proche en proche.

Ces déchets représentent environ 42 000 colis, soit 18 % de l'inventaire. Pour M. FERAT, ce sujet est pris très au sérieux par l'ASN, car le risque d'incendie lié aux bitumes, pouvant entraîner la rupture d'une barrière de confinement, a une incidence majeure sur la sûreté.

Un groupe de travail réunissant l'ANDRA et les producteurs étudient deux solutions possibles (cf. document ci-joint) : l'une (mise en avant par le CEA) consiste en un traitement à la source, par vitrification du contenu des colis après incinération ; l'autre (privilégiée par l'ANDRA) en un aménagement du concept des alvéoles MAVL afin de démontrer l'inhibition du risque d'emballement, ce qui passe par une réévaluation de la chaîne prévention/détection/intervention, notamment par des précisions sur la détection du feu au niveau d'un colis.

Ces études seront ensuite présentées à l'ASN et à l'IRSN pour validation. En réponse à M. LHUILLIER, M. MAZOYER indique que les réponses devront être apportées avant la DAC, et que des points d'étape peuvent être faits devant le CLIS d'ici là.

Il confirme à MM. COUDRY et LERAY que, si l'ASN ne donne pas d'agrément, ces colis seront sortis de l'inventaire.

4) Questions diverses

- En réponse à M. LERAY, M. DEMULSANT indique qu'il n'y a pas de date arrêtée pour la prochaine réunion du Comité de haut niveau.
- M. JAQUET signale que le projet CICERON, du CEA, est en cours de finalisation. Il pourra être présenté au CLIS quand cette phase sera achevée.



- M. STOLF rappelle la parution du 11^{ème} rapport de la CNE, qui a été diffusé à l'ensemble des membres du CLIS. La synthèse rédigée par Mlle COLON sera bientôt disponible. La CNE viendra présenter son rapport en début d'année prochaine (février ou mars).
- M. LHERITIER regrette que le déplacement en Allemagne ne soit pas évoqué. M. STOLF observe que cela rentre dans le cadre de l'objet de l'Assemblée Générale qui va commencer. Il ajoute que le compte-rendu du déplacement réalisé par Mlle COLON sera prochainement transmis aux membres présents pour observations éventuelles.

A Bure, le 19 mars 2018

Le Président du Comité,

Le Vice-Président du Comité,

Denis STOLF

Jean-Michel FEUILLET

